

# Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 25 mars 2025 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

*Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !*

**Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse !** Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

**URGENT : Samedi 22 mars à 11h, place du Capitole à Toulouse**

**MARCHE CONTRE LE FASCISME ET LE RACISME**

Plus de détails sur le site web

<https://www.antiracisme-solidarite.org/appel-et-signataires>

ou sur le site web « Démosphère » qui donne l'agenda toulousain militant et participatif

<https://toulouse.demosphere.net/>

**Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 19 mars 2025 obtenues grâce à la CIMADE**

Des travaux importants doivent être faits pour, en particulier, réparer l'absence de chauffage dans certains secteurs. Il est donc prévu de fermer un secteur après l'autre mais les devis sont toujours en attente... et le froid est toujours là !

Comme déjà dit dans les précédents messages, la durée de rétention s'allonge vers 75 /90 jours avec la crainte de se faire reprendre.

A noter, et ce n'est pas surprenant vue les conditions de vie que subissent les "sans papiers », une recrudescence de personnes retenues en situation d'urgence psychiatrique. Ces personnes ne sont pas prises en charge par un médecin mais on les isole en « local sécuritaire » ....

**Une bonne nouvelle : création en février 2025 d'un Cercle de silence à Annecy**

**Voici le texte de leur appel : REJOIGNEZ-NOUS ! Au nom du respect de tout homme et de toute femme FORMONS LE CERCLE DE SILENCE !**

Par ce silence nous dénonçons les mesures indignes, d'exclusion et d'enfermement des migrants, en totale contradiction avec le principe républicain de fraternité

Par ce silence nous refusons la culture de la peur de l'autre, pour des raisons électoralistes à court terme.

Par ce silence nous soutenons ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Tous par notre présence, nous espérons dire l'essentiel : non au «Tout sécuritaire» au détriment de l'humanité et de la dignité.

### **Jeunesses africaines en exil, par Raphaël Krafft.**

La série documentaire « LSD » de France Culture donne la parole aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) originaires d'Afrique subsaharienne. Au terme d'un voyage long et dangereux, ils butent en France sur un parcours semé d'embûches pour être reconnus mineurs et aller à l'école. Réalisation : David Jacoboviez.

A écouter sur le site web:

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-jeunesses-africaines-en-exil>

-

### **Les algorithmes et l'intelligence artificielle contre les étrangers en Europe**

-

C'est un gros article de Gabrielle du Boucher, chargée de mission numérique, droits et libertés à la direction de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits – Le Défenseur des droits. A lire sur le site web du Gisti

<http://www.gisti.org/spip.php?article7245>

### **Pour la Cimade, le gouvernement se trompe sur les centres de rétention administrative**

C'est le titre d'un article très intéressant datant du mois d'Octobre 2024 paru dans « Réforme ». Voir le site web:

<https://www.reforme.net/societe/pour-la-cimade-le-gouvernement-se-trompe-sur-les-centres-de-retention-administrative/>

-

### **Un article de La Croix : Les frontières de l'Europe se ferment pour les migrants**

La Commission européenne a présenté, mardi 11 mars à Strasbourg, une proposition visant à organiser une gestion commune des retours de déboutés du droit d'asile et d'étrangers en situation irrégulière. Celle-ci cherche à faciliter leur renvoi, au moment où de nombreux gouvernements européens se trouvent sous la pression de partis d'extrême droite.

Le commissaire autrichien Magnus Brunner, chargé de l'immigration, fait valoir que « *seulement 20 % des décisions de renvoi sont actuellement exécutées en moyenne au sein de l'Union européenne* ». Le nouveau texte, élaboré sous sa responsabilité, entend ainsi organiser une gestion européenne de ces renvois en « *évitant la fragmentation* » qui a cours actuellement.

La Commission veut notamment créer une ordonnance de retour européenne, valable dans tous les États membres. Celle-ci permettra à n'importe quel pays européen d'exécuter une décision de renvoi prise dans un autre pays, sans qu'il ait besoin d'engager une nouvelle procédure, même si une personne en situation irrégulière a changé de pays entre-temps.

La Commission ouvre aussi la voie à la création de « *hubs de retour* », des centres fermés où les demandeurs d'asile seront retenus en attendant leur expulsion. L'exécutif européen ne va pas administrer lui-même ces centres. Mais il veut créer la possibilité juridique d'en ouvrir pour les États qui le souhaitent. Cette proposition s'inspire, sans le dire, de la politique menée par l'Italie, avec l'installation d'un centre de rétention pour les étrangers en Albanie qui, pour l'heure, ne fonctionne toujours pas. Les personnes en instance d'expulsion pourront ainsi être « *renvoyées vers un pays tiers sur la base d'un accord ou d'un arrangement conclu bilatéralement ou au niveau de l'UE* » avec ce pays, prévoit le nouveau texte, sans en préciser davantage les modalités. Ces mesures qui visent à « *redonner aux gens le sentiment que nous avons un contrôle de nos frontières* », a assuré Magnus Brunner, constituent de fait, un durcissement de la politique migratoire européenne.

Cette proposition vient compléter le « Pacte asile et migration », un paquet de textes adopté en mai 2024 après quatre ans de procédure et de débats enflammés. Il doit entrer en vigueur en mai 2026. Au-delà de cette date, les demandeurs d'asile sans titre de séjour pourront être retenus à la frontière jusqu'à douze semaines pour un examen accéléré de leur dossier. En cas de refus, le règlement présenté ce 11 mars va faciliter leur renvoi. Le commissaire Brunner espère que l'ordonnance européenne de renvoi verra le jour le 1er juillet 2027.

La proposition de la Commission doit maintenant suivre la procédure législative, et sera donc être examinée par le Conseil où l'Espagne fait partie des pays les plus opposés à ce projet. À l'inverse, celui-ci est très soutenu par l'Italie, les pays scandinaves, les Pays-Bas ou encore l'Autriche.

Au Parlement européen, les socialistes, les libéraux de Renew et les Verts s'opposent à ce durcissement des politiques migratoires. Le débat s'annonce donc tendu et risque de diviser la majorité actuelle, composée des conservateurs (PPE), des socialistes (S&D) et des libéraux (Renew). La droite parlementaire pourrait alors être tentée de faire passer le texte avec le concours de l'extrême droite.

Ce tour de vis à la politique d'asile au sein de l'UE est aussi très critiqué par les organisations non gouvernementales (ONG). « *Il faut veiller à ce que les demandeurs d'asile déboutés aient le droit de faire appel. Or comment s'assurer que ce droit sera respecté si les demandes sont traitées dans l'urgence ?* », interroge Sarah Chander, directrice de l'Equinox Initiative for Racial Justice, une organisation européenne de lutte contre le racisme.

**Les ONG redoutent aussi que ces mesures n'accroissent le recours à la détention des migrants. Ce texte « *introduit des dérogations spécifiques aux droits fondamentaux pour les migrants considérés comme un risque pour la sécurité et l'ordre public, brouillant encore davantage les frontières entre le droit pénal et la migration* », regrette Giancarlo Cesaro, porte-parole de Picum, un réseau d'organisations basé à Bruxelles qui milite en faveur des droits des sans-papiers.**

**Alain Guillemoles journal La Croix 13 mars 2025**

\*\*\*\*\*

Nous espérons que votre santé est bonne, que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse